

Le « maillot jaune » des agresseurs frappe encore !

Le mardi 18 août 2026

Le 17 avril dernier, un détenu de 26 ans au profil particulièrement violent et instable, transféré en urgence depuis le centre pénitentiaire du Port, à La Réunion, était affecté au centre pénitentiaire de Perpignan. Déjà condamné à deux ans d'emprisonnement, au TJ de ST-Denis, pour violences commises sur un agent pénitentiaire, sa dangerosité était connue. Les organisations syndicales réunionnaises avaient déjà alerté sur sa dangerosité et demandé son transfert, en métropole, vers une structure spécialisée de type **UHSA ou unité pour détenus violents, adaptée à son profil**.

Malgré ces alertes, ce détenu est aujourd'hui toujours présent dans notre établissement et les passages à l'acte contre les personnels se multiplient.

Le 12 mai, au quartier d'isolement, il a violemment agressé un de nos collègues en lui portant **plusieurs coups de poing**. Les conséquences sont lourdes : **notre collègue n'a toujours pas repris son travail à ce jour**.

Le 15 juillet, pendant sa garde à vue, le détenu a été placé dans une structure spécialisée à l'hôpital Thuir (SPDRE).

Lors de son retour à l'établissement, le **31 juillet**, il a fallu le maîtriser pour le ramener au CP de Perpignan. Il nous a également été rapporté qu'il avait porté **cinq coups de poing à un agent de sécurité de l'hôpital**.

Il devait comparaître en comparution immédiate le **3 août**, mais son état de santé n'a pas permis la tenue de l'audience.

Le 5 et 8 août : deux départs de feu en cellule en service de nuit.

Le **18 août**, lors de son retour de promenade vers **15 heures**, son comportement inhabituel avait attiré l'attention des personnels présents. Lors de la pose des moyens de contrainte, le détenu a opposé une résistance. Au cours de son déplacement, il s'est décalé à plusieurs reprises avant de **tenter volontairement de porter un coup de pied au niveau du bas-ventre d'un surveillant de la brigade QI/QD**. Le collègue a réussi à éviter le coup et a dû intervenir immédiatement pour amener le détenu au sol et l'immobiliser, avec le soutien de la gradée présente, dans l'attente des renforts et de son placement en cellule disciplinaire.

Ce détenu n'est pas encore jugé pour l'ensemble des faits qui lui sont reprochés, mais il ***semble malheureusement toujours suffisamment apte à agresser les personnels.***

Comment peut-on accepter qu'un détenu dont la dangerosité est connue et dont les passages à l'acte sont répétés continue d'être pris en charge dans une détention classique ?

Notre établissement est déjà confronté à une situation extrêmement difficile, avec une **surpopulation de 252 % à la maison d'arrêt des hommes** et un **déficit de 55 surveillants**, soit plus de **28 %** de l'effectif.

Depuis des mois, on nous balade avec ce détenu !

L'UFAP UNSa Justice demande donc **une réponse claire, concrète et rapide de l'administration** concernant son transfert.

Si aucune réponse satisfaisante ne nous est apportée rapidement, l'UFAP UNSa Justice prendra ses responsabilités...

Pour le bureau local

Le secrétaire Pierre GROUSSET

